



DR

Débarquement de Louis XVIII à Calais, par Edward Bird (1772-1819), Art Gallery, Wolverhampton, Bristol.

Préface

Des réformes majeures concernant l'organisation de l'État sont engagées. La refonte de l'appareil de défense en est un des éléments, avec la mise en place des bases de défense en particulier. Dans ce contexte, la capacité à s'adapter est une qualité essentielle à tout chef militaire ; qualité qui nécessite ouverture d'esprit, honnêteté intellectuelle et courage des remises en question, mais ne peut s'affirmer que sur la base de solides connaissances.

C'est ce à quoi le Centre d'enseignement militaire supérieur Air (CEMS Air) souhaite contribuer au travers des *Carnets du Temps*, en apportant une matière riche et variée visant à affermir la culture générale des capitaines du XXI^e siècle.

Devenus un vrai succès pédagogique, souligné par le CEMAA lui-même, *Les Carnets du Temps* doivent néanmoins évoluer au gré de ces transformations, de manière à demeurer fidèles aux objectifs pédagogiques qui président à leur destinée. C'est la raison pour laquelle de nouvelles rubriques apparaissent pour le cycle 2010-2013 : Espace, Éthique, Sociologie, Stratégie de sécurité.

Inaugurer une rubrique « **Espace** » concrétise l'élargissement naturel du domaine d'action de l'aviateur, l'espace étant en outre un facteur déterminant d'autonomie stratégique. La création d'une rubrique « **Éthique** » ambitionne de révéler les devoirs et vertus propres à chaque état, dont celui de soldat, et de dégager les fins que devrait servir tout engagement. Une rubrique « **Sociologie** », en alternance avec la rubrique « **Philosophie** », doit procurer à l'officier une compréhension raisonnée et approfondie du monde dans lequel il est appelé à vivre et à servir. La rubrique « **Stratégie** » devient « **Stratégie de sécurité** » et a pour objectif, au-delà de la stratégie, d'ouvrir également nos jeunes officiers à la connaissance de travaux conceptuels de ce niveau, en France mais aussi dans l'UE et l'OTAN.

Enfin, il convient de noter qu'un classement thématique des *Carnets du Temps*, rubrique par rubrique, est dorénavant accessible sur les sites Intr@def et Internet, pour faciliter l'accès ciblé à des sujets précis.

Je ne peux que vous inciter à lire régulièrement cette publication, à laquelle le Centre d'études stratégiques aérospatiales (CESA) participe pour une large part, et qui vous aidera à mieux percevoir les réalités de notre monde multipolaire, hétérogène et global. Il faut connaître pour comprendre, prévoir pour être en mesure d'agir et savoir pour pouvoir décider.

Colonel Carlos Martinez,
commandant du Centre d'enseignement militaire supérieur Air



Chopin

Centre d'enseignement militaire supérieur Air (CEMS Air)

Directeur de la publication :
Col Carlos Martinez

Rédacteur en chef :
Cdt Corinne Robillart

Rédacteur en chef adjoint :
Ltt Gaëlle Vigny

Rédacteurs du CESA :
Adc Jean-Paul Talimi
Sgc Fanny Boyer

Maquette :
M. Emmanuel Batisse
M. Philippe Bucher
Clc Zita Martins Nunes
Clc Stéphanie Moulinou

Crédits photographiques :
Fonds documentaire de la bibliothèque du CESA

Diffusion :
M. Pierre d'Andre
Clc Fabrice Moya
Avt Dany Bachelet

Correspondance :
CEMS Air
1 place Joffre,
75700 PARIS SP 07 - BP 43
Tél. : 01 44 42 80 64
MTBA : 821 753 80 64
st.cesa@inet.air.defense.gouv.fr

Impression :
Imprimerie moderne de l'Est

Tirage 2 500 exemplaires

Les opinions émises dans les articles n'engagent que la responsabilité des auteurs.

TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS
ISSN 1769-4752

Relations internationales – Géopolitique

La politique énergétique de la Chine..... 4

Économie

Les conditions de sortie de crise :
exemple de la crise actuelle..... 6

Stratégie de sécurité

Des guérillas aux guerres révolutionnaires 8

Sociologie

L'État..... 10

Espace

L'Italie et le spectre spatial :
La politique spatiale italienne 12

Histoire de l'aéronautique et de l'espace

La crise de Suez (1956), *Sputnik 1* (1957) et leurs
répercussions sur la politique de défense de la France.. 14

Droit et institutions

Le pouvoir législatif en France – Cadre général – 1.. 16

Sciences

Les grandes extinctions de la biosphère..... 18

Histoire

La seconde Restauration..... 20

Pensée politique

La gamme idéologique en démocratie..... 22

Éthique

La religion 24

La bibliothèque essentielle

La Comédie humaine d'Honoré de Balzac 26

Arts

Frédéric Chopin (1810-1849) 28

Au fil de la plume 30

La politique énergétique de la Chine

Premier consommateur d'énergie au monde depuis juin 2011, la Chine, dont la croissance a encore dépassé 10 % en 2010, ne cesse de voir ses besoins énergétiques augmenter. Ces besoins considérables ne sont que partiellement satisfaits par une production intérieure qui souffre d'un manque d'efficacité. La politique énergétique de la Chine vise ainsi à réduire une forte dépendance envers l'étranger qui représente l'une des principales faiblesses actuelles de son économie.

Consommation et production d'énergie

Tirée par une croissance annuelle moyenne d'environ 10 % depuis les années 1980, la consommation d'énergie de la Chine a doublé depuis 2002.

L'énergie consommée provient pour près de 95 % des ressources fossiles. Environ 60 % de l'énergie est issue du charbon dont elle est le premier consommateur mondial, mais également le premier producteur mondial. Sa production intérieure suffit ainsi à satisfaire la demande. Environ 30 % provient du pétrole mais sa production intérieure reste limitée. Elle doit donc importer plus de la moitié de sa consommation, en majorité en provenance du Moyen-Orient. Enfin, environ 5 % provient du gaz naturel, en quasi-totalité produit dans le pays.

Par ailleurs, le secteur de l'énergie nucléaire est en pleine expansion, nullement remise en cause par l'accident de Fukushima. Cette énergie représente moins de 1 % de la consommation totale mais 27 nouveaux réacteurs nucléaires sont aujourd'hui en construction (sur les 65 en construction dans le monde entier).

Enfin, le recours aux énergies renouvelables, encore très minoritaire, devrait prendre progressivement de l'importance puisqu'il constitue l'une des priorités du dernier plan quinquennal adopté en mars 2011. L'hydroélectricité est principalement développée dans les régions montagneuses du Sud et du Sud-Ouest du pays, symbolisée par le barrage des Trois Gorges, plus grand barrage hydroélectrique au monde, mis en service en 2006. Les énergies solaire et éolienne, encore marginales, sont en forte croissance, encouragées par une politique fiscale avantageuse.

Un enjeu majeur : réduire la dépendance énergétique

Aujourd'hui encore très dépendante des approvisionnements énergétiques étrangers, la Chine cherche d'une part à améliorer l'efficacité de sa production intérieure, d'autre part à diversifier ses approvisionnements.

L'amélioration de l'efficacité passe par une modernisation des infrastructures de production et par une augmentation de la part du nucléaire et des énergies renouvelables. Mais elle est surtout conditionnée par une amélioration des installations de transport d'électricité. En effet, une grande partie de l'électricité produite aujourd'hui est perdue dans un réseau de distribution vétuste et inefficace. Ces difficultés sont accrues par l'immensité du territoire au sein duquel les lieux de production (Nord et Nord-Ouest) et les principaux lieux de consommation (régions côtières du Sud-Est) sont éloignés de plusieurs milliers de kilomètres.

Le deuxième volet de la politique énergétique chinoise consiste à diversifier ses sources et modes d'approvisionnement.

Bien que le Moyen-Orient constitue la principale région d'approvisionnement en pétrole, la Chine peut s'appuyer sur de nombreux autres fournisseurs en Afrique (Angola, Soudan), en Asie (Russie, Kazakhstan) et même en Amérique du Sud (Brésil).

La plus grande partie des importations pétrolières transite par le détroit de Malacca (entre la Malaisie et l'Indonésie). Ce détroit représente un enjeu stratégique majeur puisqu'une rupture d'approvisionnement (crise diplomatique, piraterie...) aurait des conséquences considérables sur l'économie chinoise. Pour cette raison, la Chine a engagé la construction d'un oléoduc qui reliera en 2013 le Sud-Ouest du pays à la Birmanie, débouchant ainsi directement dans l'océan Indien. On peut voir également dans l'essor actuel de la marine militaire chinoise la volonté de Pékin de renforcer la sécurité de ses voies d'approvisionnement.

La perspective de l'exploitation d'importantes ressources gazières et pétrolières dans les eaux territoriales des îles Spratley et des îles Senkaku est par ailleurs la cause de contentieux diplomatiques, respectivement avec le Vietnam et avec le Japon.

L'outil diplomatique occupe donc une place essentielle dans la politique énergétique de la Chine. Elle applique un principe de non-ingérence qui suscite souvent, comme dans le cas du Soudan, de vives critiques de la communauté internationale.

Aujourd'hui deuxième économie mondiale, la Chine s'efforce de diversifier ses approvisionnements énergétiques et de moderniser ses infrastructures intérieures afin de couvrir des besoins toujours croissants. Sa consommation pourrait se stabiliser aux environs de 2025, date à laquelle elle pourrait accéder au rang de première économie du monde.

Sous la haute direction de monsieur André Lewin, ambassadeur de France

Les conditions de sortie de crise : exemple de la crise actuelle

Une crise économique est aussi une crise de confiance. En effet, lors de la crise de 2007, une fois la bulle financière des *subprimes* éclatée, le recul de la confiance dans le système financier a encouragé la propagation de la crise : les banques ont restreint leurs investissements et cessé de se prêter entre elles. La crise de liquidités bancaires s'est transformée, le 15 septembre 2008, en crise de solvabilité avec la faillite de la banque américaine Lehman Brothers. La crise s'est alors diffusée à l'économie réelle, affaiblissant production et emploi, faisant planer le risque d'une déflation mondiale. Gouvernements et banques centrales ont lutté avec rapidité et vigueur pour éviter cette déflation. Mais aujourd'hui la sortie de crise est entravée, en Europe, par une crise des dettes publiques risquant d'avoir des répercussions mondiales.

Dès le début du mois d'octobre 2008, des réflexions collectives entre partenaires européens se sont étendues avec la refondation du G20 à une large partie du monde, cela afin de déterminer les moyens de faire face. Des interventions politiques utilisant les leviers financier, monétaire et budgétaire ont débouché sur une récession plus modérée que celle prévue et permis d'espérer une sortie de crise.

Au plus pressé, en octobre 2008, a été opérée la stabilisation des banques en danger de faillite par la mise en place de mécanismes différents selon les pays : nationalisation partielle, organisation de rachats ou de fusions, recapitalisation par l'État.

Le levier monétaire a été largement mis à contribution, les banques centrales sont allées crescendo. Elles ont injecté massivement des liquidités, baissé les taux directeurs, pratiqué des politiques non conventionnelles. En relâchant l'exigence de la qualité des titres apportés en pension contre des liquidités, en prolongeant les échéances, elles ont espéré assouplir le crédit (*credit easing*). Opérant même une ultime perfusion monétaire, elles ont acheté des titres (*quantitative easing*) représentant des crédits à l'économie comme des billets de trésorerie, des obligations privées ou des bons hypothécaires et finalement des titres publics.

Le levier budgétaire a été aussi massivement utilisé d'un bout à l'autre de la planète. Aux États-Unis l'*American Recovery and Reinvestment Act* (ARRA) adopté en février 2009, d'un coût de 787 milliards de dollars, constitue la plus

importante dépense fédérale depuis la seconde guerre mondiale. En Chine, un plan de 4 trillions de yuans (585 milliards de dollars) a été dirigé à titre principal vers le financement des infrastructures. La zone euro a limité l'effort de relance à 200 milliards d'euros.

Le soutien aux établissements financiers, les relances monétaires et budgétaires sont apparus sans précédent en temps de paix. Ces politiques ont réussi : la reprise économique s'est accompagnée de la fin de la crise financière. La sortie de crise a été organisée. Mais dans quelles conditions ? C'est tout le problème posé par l'*Exit strategy*, un concept du Pentagone relatif à la sortie de guerres non gagnées. Les banques centrales, gardiennes de la stabilité monétaire, devaient se frayer un étroit chemin entre le marteau – tuer la reprise en normalisant trop vite leur politique monétaire – et l'enclume – alimenter une nouvelle bulle en restant généreuses trop longtemps. Les pouvoirs publics sont aux prises avec l'endettement né des plans de relance nécessaires alors que l'origine de la crise est justement l'endettement, plus précisément l'endettement des ménages américains. La dette privée rachetée a été transformée et parfois aggravée en dette publique. L'arrivée au jour du déficit grec a été l'étincelle provoquant la nouvelle crise se localisant en Europe, dans une zone où les plans de relance avaient été jugés trop modestes, où la BCE semblait mieux placée que d'autres banques centrales pour normaliser sa politique en raison d'interventions limitées ! Mais les banques européennes, sauvées d'une débâcle due en partie à leurs dangereuses innovations financières, ont vu surgir de nouveaux risques, leurs actifs contenant des obligations de l'État grec ainsi que d'autres pays du Sud de l'Europe, eux-mêmes mis en difficulté par les marchés en raison de l'importance de leurs endettements.

Aujourd'hui, les dettes publiques européennes frôlent les 90 %, limite souvent jugée irréversible. La solvabilité de certains États peut être mise en question devant leur difficulté à payer les intérêts à des taux rendus très lourds par des marchés craignant leur insolvabilité. Pour sortir de la crise et sauver la zone euro, il apparaît nécessaire de mettre en œuvre une stratégie de lutte contre la dette coordonnée en Europe, combinant mise en ordre des comptes publics, ajustements structurels et stratégie active de croissance.

Des guérillas aux guerres révolutionnaires

« *L'ennemi avance – nous reculons, l'ennemi s'arrête – nous l'inquiétons, l'ennemi est harassé – nous le frappons, l'ennemi recule – nous le poursuivons !* » Mao Tsé-toung.

Quand en 1936 le futur Grand Timonier amorce la publication de ses textes sur la stratégie de la guerre révolutionnaire⁽¹⁾, de nombreux stratèges occidentaux traitaient avec dédain l'utilisation de la guérilla ou de la « petite guerre ». Pourtant, dès 1896, le colonel Charles Callwell, dans son livre *Small Wars*, énonce la loi de supériorité tactique et d'infériorité stratégique des armées régulières face à des combattants irréguliers plus mobiles, qui n'ont pas à se soucier de leurs communications. Malgré



Mao Tsé-toung.

les exemples brillants de guérilla du colonel Thomas Edward Lawrence (dit Lawrence d'Arabie) dans la péninsule Arabique, et le succès de son chef d'œuvre *The Seven Pillars of Wisdom*⁽²⁾, **les règlements des armées régulières ne prévoient l'utilisation de la « petite guerre » que dans les colonies.** Cependant, aucune application au sein de l'Europe n'est envisagée. La rupture intervient avec la mise en œuvre de ces principes par Mao, ainsi que sa réussite, qui en font le maître à penser de la guerre révolutionnaire.

L'idée même de petite guerre va dans le sens de la stratégie puisque son objectif majeur est de remettre en cause des rapports de force bien établis en termes d'effectifs. Car la naissance de la petite guerre n'est pas due au hasard. Elle correspond à la nécessité d'appréhender un conflit où l'on se trouve en infériorité numérique vu que, dans ce cas, le choc frontal est exclu. Elle représente donc par excellence la stratégie du plus faible face au plus fort.

Face aux armées de Tchang Kai-shek plus nombreuses et mieux équipées, Mao développe une stratégie de guérilla et de guerre des partisans. Devant la supériorité stratégique des armées « blanches », Mao se tourne naturellement vers **des opérations ponctuelles, mobiles et opportunistes, dont la finalité est de rendre l'adversaire plus faible sur un plan opérationnel et tactique.**

L'unité politique entre les officiers et les soldats lui semble fondamentale ; ainsi les effectifs de l'Armée rouge, dirigés par le Parti communiste chinois (PCC), luttent pour leurs propres intérêts. Néanmoins, il s'oppose farouchement à l'incorporation de tous les partisans dans l'Armée rouge, car il voit dans ce vivier une armée de soutien pouvant intervenir en temps voulu puis rejoindre les champs ensuite. De ce fait, l'Armée rouge peut compter dans certaines régions sur un appui indéfectible de la population. Ces régions font office de base, de sanctuaire où l'Armée rouge peut se replier en cas d'offensives ennemies.

Sur le plan opérationnel, Mao considère une guerre comme une succession de contre-offensives et insiste sur l'importance de l'anticipation et de l'initiative. Perdre l'initiative, c'est perdre la guerre ; tous les mouvements stratégiques, même un repli, doivent être pensés afin de conserver ou de reprendre l'initiative. Sa théorie de la stratégie de guerre prolongée est articulée en trois phases : défense stratégique, équilibre des forces, offensive stratégique.

La figure du partisan prend une nouvelle dimension lors des guerres de décolonisation. La dimension idéologique, déjà émergente durant la seconde guerre mondiale, est devenue décisive. **On est ainsi passé de la guérilla à la guerre révolutionnaire** qui a été, à la fois, théorisée et mise en pratique par Mao Tsé-toung et, après lui, par le général Võ Nguyên Giáp⁽³⁾. **D'une manière générale, une guerre révolutionnaire peut remporter de grands succès si elle conjugue trois conditions : tirer parti du terrain, établir une osmose entre les combattants et la population et disposer du soutien d'une puissance extérieure.**

1. Mao Tsé-toung, *Problèmes stratégiques de la guerre révolutionnaire en Chine*, 1936 ; *Problèmes stratégiques de la guerre des partisans contre le Japon*, 1938 ; *De la guerre prolongée*, 1938.
2. T.E. Lawrence, *Les Sept Piliers de la sagesse* (1926).
3. Il dirigea militairement toute la guerre du Viêt-minh contre le corps expéditionnaire français. Les militaires français se sont accordés à reconnaître ses remarquables capacités de stratège durant la guerre contre le Vietnam du Sud et les Américains.

Le processus décrit le passage d'un phénomène d'abord militaire, la guérilla, qui est la guerre du pauvre, à un phénomène politique, la guerre révolutionnaire, qui est l'expression d'une idéologie.

Sous la haute direction de monsieur Hervé Coutau-Bégarie, président de l'Institut de stratégie comparée

L'État

Définition de l'État et de la nation

L'État est un groupement politique légitime parvenu à la conquête de l'exercice du pouvoir en revendiquant le monopole de l'usage de la violence physique au sein d'un territoire donné. L'État est donc une forme aboutie de l'organisation politique.

La construction de l'État passe nécessairement par la création d'institutions spécialisées dans l'application du pouvoir. Le système juridique est ainsi voué à détenir l'exercice des sanctions légitimes prises par l'État à l'égard des individus et l'armée défend l'intégrité des frontières étatiques. La centralisation du pouvoir au sein de l'État est déterminante dans son fonctionnement.

La nation est définie comme la conscience d'appartenance à une même communauté. Elle résulte du partage d'une culture commune dotée d'une unité linguistique. L'appartenance politique est fondée sur cette conscience nationale.

Les liens entre l'État et la nation

Selon la perspective fonctionnaliste, l'État et la nation sont associés en raison des exigences d'intégration de la société. Au cœur de cette association, se situe l'industrialisation. Celle-ci a entraîné une rupture avec les sociétés traditionnelles, en introduisant la valeur du progrès et l'accomplissement de la mobilité sociale.

Or, ces deux aspects s'accompagnent d'inégalités. Les revendications égalitaristes suscitent un contexte social favorable à l'émergence du nationalisme. En effet, les individus membres d'une même nation souhaitent accéder aux positions sociales liées à la rétribution des efforts accomplis dans ce sens.

Les inégalités relatives à l'industrialisation cèdent du terrain lors des progrès accomplis, s'accompagnant d'une meilleure égalité des conditions, sans toutefois être complète. L'intégration serait réalisée lorsque le degré élevé de la division du travail impliquerait une mobilité et une communication accrue entre les individus, rassemblés par le rôle éducatif et culturel assuré par l'État.

Selon la perspective étatique, l'État structure la société car il s'est institutionnalisé. L'État et la nation sont ici étroitement liés dans la mesure où la seconde est l'instrument du premier. Une nuance peut toutefois être apportée par la distinction établie entre les États forts et les États faibles. Les premiers sont caractérisés par une association stricte entre la nation et l'État. L'unification politique repose sur l'exercice d'une bureaucratie développée.

La nation est dans ce cas étatisée. Les seconds comportent l'existence d'une marge d'action conférée à la société nationale par rapport à l'État qui assure une part de l'unification.

L'émergence de l'État moderne

L'État moderne est considéré comme une structure politique comprenant une fiscalité acceptée par la société, concernant l'ensemble des individus, ainsi qu'un espace économique unifié. La reconnaissance de sa légitimité, c'est-à-dire l'acceptation de la validité de son existence, confère à l'État moderne un monopole visant à assurer sa sécurité interne comme externe. L'unité étatique implique l'accomplissement partagé des devoirs et la nécessité de la défense du territoire.

La modernité étatique est caractérisée par une démarche de contrôle *via* la création d'institutions chargées d'évaluer son fonctionnement (contrôle et notation) dans un cadre bureaucratique.

Les rôles associés à l'État

L'objectif de l'État est de parvenir à réaliser l'intérêt général de façon rationnelle, en favorisant la participation et la coopération des individus dans la poursuite de buts communs. L'État repose sur des valeurs, en l'occurrence celles du dévouement et du désintéressement, fondatrices d'une forme d'identité collective, qui anime les acteurs sociaux à son service.

Le recours à la bureaucratie est favorable à la définition et à la mise en place de procédures réglementées. Elle est productrice d'une routinisation de l'activité permettant à l'État de se légitimer et de bénéficier d'une continuité dans les actions entreprises.

L'État est aussi producteur de représentations symboliques. Il s'agit, en l'occurrence, de la préoccupation étatique portée à des considérations sociétales prioritaires. Par exemple, les difficultés sociales et économiques auxquelles les individus sont confrontés sont prises en charge par l'État lorsque celui-ci tente de les résoudre, en mettant en place un système de protection et d'aides sociales. C'est ce qui est désigné par l'État-providence.

L'État comporte également un rôle d'unification sur le plan culturel. Ainsi, il assure une homogénéisation effective sur le plan linguistique et scolaire, constitutive d'une spécificité nationale. L'unité en question peut cependant conduire à une exclusivité mettant entre parenthèses les particularités culturelles.

Sous la haute direction de monsieur Pierre Demeulenaere, professeur de sociologie à la Sorbonne.

L'Italie et le spectre spatial :

La politique spatiale italienne

Les stratégies de l'Italie dans le domaine spatial sont présentées dans le rapport de « Vision stratégique 2010-2020 », publié par l'Agence spatiale italienne en cohérence avec le Plan national de la recherche et le Plan de la Défense. L'espace est aujourd'hui un instrument de progrès dans la société de la connaissance, dans la qualité de vie des citoyens où les retombées influencent les domaines les plus divers. Des atouts, sans aucun doute, mais pour les cueillir dans le scénario actuel de crise financière, d'évolution européenne du secteur⁽¹⁾ et des rôles des puissances émergentes, l'Agence doit s'imposer une réflexion sur de nouveaux modèles de réalisation et de gouvernance des activités.

Les activités de l'Agence couvrent l'ensemble des disciplines du secteur. Pour consolider ses excellences et poursuivre ses ambitions internationales, sur la période 2010-2020, l'ASI percevra 7,2 M d'euros, également répartis entre programmes nationaux ou bi/multilatéraux (avec USA, France, Allemagne, Russie, Argentine, Brésil, Kenya, Israël, Inde) et la participation aux programmes de l'ASE où l'Italie veut continuer à être le troisième pays contributeur.

Mais quelles sont les priorités programmatiques pour les années à venir ?

Dans l'observation et l'exploration de l'Univers, les priorités sont identifiées au sein de débats internationaux. L'excellence acquise dans les sciences et les techniques de ce secteur fait de l'Italie un acteur de premier plan dans les futures missions de l'ASE et de la NASA. Les compétences industrielles et l'approche multidisciplinaire développées pour la réalisation et l'exploitation de la Station spatiale internationale représentent un atout à jouer au sein des nouvelles initiatives, encore plus ambitieuses, que la communauté internationale étudie actuellement et auxquelles l'Italie prête une attention toute particulière (premier pays contributeur au programme *Exomars* de l'ASE).

Dans le domaine des applications, c'est dans l'observation de la Terre que l'Italie veut jouer un rôle de premier rang mondial. Le programme dual *Cosmo SkyMed*⁽²⁾, la constellation de quatre satellites radar actuellement opérationnelle, se poursuivra avec une deuxième génération encore plus performante, qui sera lancée en 2015. Le programme a permis à l'Italie de monter en puissance sur la scène internationale à travers la coopération avec la France sur le système ORFEO⁽³⁾, le cadre multilatéral militaire de MUSIS⁽⁴⁾, la coopération avec l'Argentine sur le système SIASGE⁽⁵⁾, l'intégration du programme eu-

ropéen GMES⁽⁶⁾ auquel l'Italie participe à mesure de 30 %. Le pays dispose ainsi d'un portefeuille complet de données optiques et radar (bande X, C, L), auxquelles s'ajoutent les hyper-spectrales de la mission nationale PRISMA⁽⁷⁾ en coopération avec Israël. Un Centre national intégré d'*Earth Awareness* sera développé auprès du centre de Matera sur la base de ces données en synergie avec les universités, les entreprises et le ministère de la Défense.

Après avoir participé à hauteur de 17 % à *Galileo*, l'ASI est directement impliquée dans le développement des applications (notamment pour la sécurité des transports aéronautiques et pour les *Public Regulated Services* des acteurs de sécurité civile) et du centre opérationnel national.

Après le succès des satellites *Italsat*, c'est seulement aujourd'hui que l'Italie reconsidère l'opportunité de financer des infrastructures de télécommunication civiles. Le programme SIGMA⁽⁸⁾ fournira le haut débit aux clients institutionnels. L'année 2012 verra le lancement d'ATHENA-FIDUS⁽⁹⁾, le satellite dual en coopération avec la France.

La constitution par l'Agence de deux petites entreprises, e-Geos et Asitel, permet de soutenir le développement économique de ces applications satellitaires.

L'année 2012 verra entre autres le premier lancement de *Vega*, le petit lanceur réalisé par l'ASE avec 65 % de fonds italiens. L'Italie poursuivra les études sur les lanceurs réutilisables et sur les nouvelles propulsions pour la future génération de lanceurs.

L'ensemble des actions de l'Agence repose sur des programmes transversaux de développement de techniques, de soutien aux petites et moyennes entreprises et d'initiatives de promotion de la culture scientifique spatiale et de formation spécifique pour les jeunes afin d'inspirer leurs rêves et leurs ambitions.

1. L'entrée en vigueur du traité de Lisbonne introduit l'espace comme compétence partagée entre l'Union européenne, l'Agence spatiale européenne et les États membres.
2. *CONstellation of small Satellites for the Mediterranean basin Observation.*
3. *Optical and Radar Federated Earth Observation.*
4. *Multinational Space-based Imaging System for Surveillance.*
5. *Sistema Italo Argentino di Satelliti per la Gestione delle Emergenze.*
6. *Global Monitoring for Environment and Security.*
7. *PRecursore IperSpettrale della Missione Applicativa.*
8. *Satellite Italiano Guglielmo Marconi.*
9. *Access on THEatres for European Allied forces nations-French Italian Dual Use Satellite.*

La crise de Suez (1956), *Spoutnik 1* (1957) et leurs répercussions sur la politique de défense de la France

Le virage français vers l'arme nucléaire et ses vecteurs.

En juillet 1956, la décision du colonel Nasser de nationaliser le canal de Suez⁽¹⁾, en réponse aux refus britannique, français et américain de participer au financement d'un barrage hydro-électrique sur le Nil, à Assouan, ainsi que de livrer des armes modernes à l'Égypte, entraîne une grave crise internationale.

Au cours d'entretiens secrets du 26 septembre au 22 octobre 1956, les ministres des Affaires étrangères britannique, Selwyn Lloyd, et français, Christian Pineau, auxquels s'est joint le chef du gouvernement israélien, Ben Gourion, se mettent d'accord sur un scénario de guerre : Israël attaquera l'Égypte ; aussitôt, Londres et Paris, estimant la liberté de navigation menacée, exigeront un cessez-le-feu, débarqueront des troupes et occuperont provisoirement la zone du canal. Les interventions israéliennes, britanniques et françaises se déroulent selon le plan convenu. L'armée égyptienne est en déroute quand les États-Unis font savoir qu'ils désapprouvent l'intervention, pour laquelle ils n'ont pas été consultés. De son côté, l'URSS demande l'arrêt immédiat des combats et le règlement du problème par l'ONU. Dans la lettre adressée à la France, le 5 novembre, le maréchal Boulganine, président du Conseil des ministres de l'URSS, assortit sa demande de menaces nucléaires à peine voilées. Le 6 novembre, abandonnés par les Américains et menacés par les Russes, Britanniques et Français cèdent.



En 1956, les États d'Europe cèdent à la démonstration de force du colonel Nasser.

Pour les Britanniques, la déception est grande : ils en tirent la conclusion qu'il leur est désormais impossible d'être en désaccord majeur avec Washington. La politique de coopération avec les États-Unis est dorénavant prioritaire. En France, l'amertume est également importante, mais les conclusions sont très différentes. Le président du Conseil, Guy Mollet, jusqu'alors partisan de la renonciation unilatérale à l'arme atomique, décide d'en doter la France. Le 30 novembre 1956,

soit moins d'un mois après le cessez-le-feu en Égypte, le ministre des Armées, Maurice Bourgès-Maunoury, et le secrétaire d'État aux Questions atomiques, Georges Guille, signent un protocole d'accord définissant un programme de travaux nucléaires à réaliser sur cinq ans et répartissant la responsabilité des études et des essais entre les Armées et le Commissariat à l'énergie atomique. Dès lors, les questions atomiques prennent un aspect officiel.

Le 7 décembre, à l'Assemblée nationale, le rapporteur de la commission de la Défense nationale recommande la fabrication de l'explosif nucléaire et de l'avion porteur stratégique. Le 19 décembre, est émise la fiche programme concernant un bombardier stratégique porteur d'une charge nucléaire. C'est le début du programme *Mirage IV*. Le processus est désormais enclenché.

Le 25 juillet 1957 est adopté un deuxième plan quinquennal nucléaire civil, mais qui comprend un premier financement pour les études d'une usine de séparation isotopique devant produire de l'uranium 235. Cette volonté est néanmoins compromise par l'intensification des opérations en Algérie et par leur coût croissant. C'est alors qu'intervient un événement qui bouleverse toute la stratégie militaire. Le 4 octobre 1957, l'URSS lance le premier satellite artificiel, *Sputnik 1*, à partir d'une fusée militaire transformée. Le 28 février 1958, à l'Assemblée nationale, le secrétaire d'État aux Forces armées air, Louis Christiaens, constatant l'existence d'engins intercontinentaux, annonce qu'il compte en doter la France. Le 11 avril 1958, le président du Conseil, Félix Gaillard, décide de faire prendre les mesures nécessaires à la réalisation d'explosions atomiques expérimentales pour le premier trimestre de 1960⁽²⁾ et approuve le choix de Pierrelatte comme site de l'usine de séparation isotopique. Cette usine, aboutissement du programme militaire, marque la volonté de posséder des armements au plus haut niveau, comme celui de la bombe H thermonucléaire.

Alors que s'effondre la IV^e République, sont prises les décisions, quasi irréversibles, de posséder l'arme nucléaire et ses vecteurs. L'arrivée du général de Gaulle et la mise en place des institutions de la V^e République donnent aux secteurs nucléaire, aéronautique et spatial une dimension nouvelle qui mène à la réalisation d'une force nucléaire stratégique autonome dans laquelle l'armée de l'air a la responsabilité de créer et de mettre en œuvre les deux premières générations.

1. En réalité, il s'agit de la nationalisation de la Compagnie internationale de Suez, qui a une concession pour 99 ans, depuis 1869, le canal lui-même appartenant à l'Égypte. La Compagnie assure le fonctionnement des passages, l'entretien et les réparations, moyennant des redevances.
2. La première bombe atomique française explose au Sahara le 13 février 1960.

Le pouvoir législatif en France – Cadre général – 1

Le système législatif français se caractérise par la séparation entre une « Chambre basse », l'Assemblée nationale (cf. CT 84), et une « Chambre haute », le Sénat, (cf. CT 85). Si les excès du pouvoir parlementaire des III^e et IV^e Républiques ont conduit les pères de la Constitution de 1958 à en limiter les pouvoirs, au profit d'un pouvoir exécutif plus fort et plus pérenne, les évolutions constitutionnelles intervenues depuis ont vu un nouvel accroissement des activités de contrôle du pouvoir législatif sur l'exécutif, cf. CT 82.

Monocamérisme vs. bicamérisme

Le **monocamérisme** est un système parlementaire (« législatif ») doté d'une seule Chambre. Et, bien qu'hérité de régimes monarchiques, il fut longtemps considéré comme la marque d'un vrai régime républicain.

De façon intéressante, le **bicamérisme**, quant à lui, trouve sa source dans l'**histoire constitutionnelle anglaise**. Au Moyen-Âge, les régimes monarchiques européens s'appuient sur le « Conseil du Roi », appelé « Grand Conseil » en Angleterre, composé de hauts dignitaires, membres de la famille régnante ou membres de grandes familles proches de la Couronne.

En 1215, le Grand Conseil anglais se révolte contre le roi Jean-sans-Terre, l'obligeant à rendre compte de ses décisions financières et à demander l'autorisation dudit Grand Conseil dans un certain nombre de domaines. À la fin du XIII^e siècle, le roi Édouard I^{er} d'Angleterre appelle des représentants des bourgs et des comtés au Grand Conseil, pour y siéger à côté des nobles. Ce n'est qu'au XIV^e siècle, sous le roi Édouard III, que le Grand Conseil est divisé en deux chambres : celle des **Communes** et celle des **Lords**, pour aboutir à la fin du XVII^e siècle à un Parlement bicaméral, chargé de la formation des lois britanniques. Depuis, le bicamérisme britannique est quelque peu tombé en désuétude dans le cadre d'un certain nombre de réformes intervenues au XX^e siècle – dont la dernière, la *House of Lords Act* de 1999 – qui ont contribué à « démocratiser » la composition de la Chambre haute britannique et même de se passer de son consentement dans certaines circonstances, permettant à certains constitutionnalistes de présenter actuellement le système législatif britannique comme « monocaméral ».

De la même façon, des monarchies telles que la Nouvelle-Zélande, le Danemark et la Suède ont aboli les « Chambres hautes » de leurs parlements, pour adopter une structure législative monocamérale.

Cependant, il faut noter qu'une majorité de pays ont adopté une forme de législature bicamériste. Pour n'en citer que quelques-uns, avant de venir au cas de la France : les États-Unis d'Amérique, dès 1787, et la quasi-totalité des États voisins de la France au sein de l'UE, tels l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne ou les Pays-Bas, etc., et hors l'UE, la Confédération helvétique.

Le cadre législatif français

En France, c'est **Montesquieu** qui, le premier, formalise la division du pouvoir législatif, s'appuyant dans *L'Esprit des Lois* (1748) sur l'exemple de la constitution anglaise, qui prévoit l'élection par le peuple des membres de la Chambre des communes, destinée à contrebalancer les prérogatives de la Chambre des lords dont les membres sont « héréditaires », et interdisant ainsi l'abus d'autorité du législatif sur l'exercice de l'exécutif.

C'est la Constitution du 5 fructidor An III, sous le Directoire, qui introduit en France deux assemblées élues : le **Conseil des Anciens** et le **Conseil des Cinq-Cents**, sous l'impulsion du rapporteur de cette Constitution, Boissy d'Anglas.

Les Constitutions du Consulat et du Premier Empire maintiennent le principe du bicamérisme, avec le **Corps législatif** et le **Tribunat**.

La Deuxième République supprime brièvement le bicamérisme, en ne conservant qu'une **seule Assemblée nationale** pendant quatre ans (1848-1852).

Tous les régimes qui suivirent : Second Empire, Restauration, Troisième République et suivantes, jusqu'à l'actuelle Cinquième République dans le cadre de la **Constitution de 1958**, ont consacré le **principe d'un pouvoir législatif organisé autour de deux Chambres**.

Depuis 1958, le pouvoir législatif français est ainsi partagé entre deux assemblées aux pouvoirs dissymétriques, et il s'exerce dans le cadre des règles d'un « **parlementarisme rationalisé** », s'attachant à éliminer les excès de la souveraineté parlementaire, source principale de l'instabilité gouvernementale des III^e et IV^e Républiques, et renforçant le rôle de l'exécutif.

C'est aussi l'équilibre entre les deux chambres : l'une « basse » – l'**Assemblée nationale** – élue au **suffrage universel direct**, et l'autre « haute » – le **Sénat** – élu au **suffrage universel indirect**, qui a été recherché dans une **organisation législative bicamérale**, la première soumettant ses décisions à la seconde, jugée plus conservatrice, même si l'Assemblée nationale « a le dernier mot », dans le cadre du système de « navette parlementaire » français.

Les grandes extinctions de la biosphère

« Depuis l'explosion cambrienne, les espèces semblent avoir connu des périodes de disparition massive dont les causes, à l'image de la fameuse "disparition des dinosaures", font toujours débat chez les scientifiques. »

La biodiversité actuelle représente 1 % de toutes les espèces. En d'autres termes, 99 % des espèces ayant existé ont disparu. Or, la sélection naturelle, processus darwinien impliquant le maintien des espèces les mieux adaptées et pouvant expliquer la « création » d'espèces, n'est pas la seule en cause. L'évolution a procédé par bonds résultant d'extinctions massives où de nombreuses espèces non apparentées et de constitutions variées ont disparu rapidement⁽¹⁾ et simultanément.

Les scientifiques considèrent deux classes de causes aux grandes extinctions : d'une part les causes biologiques et d'autre part les causes physiques, comme un changement climatique.

On recense cinq grandes extinctions depuis l'explosion de la diversité des espèces au Cambrien (650 millions d'années). La dernière remonte au Crétacé-Tertiaire (K-T) il y a 65 millions d'années, et est la plus célèbre car elle marque la fin des dinosaures.

Les causes exactes de chaque grande extinction ne sont pas encore connues avec certitude et font l'objet de vifs débats entre les spécialistes. La découverte de taux élevés d'iridium⁽²⁾ dans toutes les strates géologiques K-T du monde et celle, dans les années 1980, d'un cratère de 200 km de diamètre au Yucatan alimentent les débats. Cependant, la question est, pour les géologues, de déterminer l'importance relative de ces deux phénomènes avérés et datés aux environs de 65 Ma dans l'extinction. On s'accorde à dire qu'en plus du volcanisme l'impact météoritique aurait eu un effet déterminant.

Quant à l'extinction du Permien-Trias (P-T) qui a éradiqué 95 % des espèces en 160 000 ans, il y a 250 millions d'années, les avis sont partagés. La cause serait la formation du super-continent Pangée. En se surélevant, il aurait fait disparaître les mers périphériques ainsi que leurs occupants. Les espèces terrestres n'auraient pas survécu à de brusques variations de température. Cependant une autre théorie date de 2005. Les paléoclimatologues ont simulé le climat terrestre au P-T : il en ressort que, suite au volcanisme important en Sibérie, le taux de gaz carbonique dans l'atmosphère était très élevé. Ce gaz à effet de serre a augmenté la température moyenne planétaire de 10 °C en 700 000 ans. Par la suite, la circulation des eaux océaniques a été modifiée, ce qui tua 90 % des espèces marines. L'Océan dépeuplé n'absorba plus le carbone

et les températures continuèrent d'augmenter. En parallèle, les chaînes alimentaires des espèces terrestres étant brisées, 70 % de ces dernières ont disparu.

On voit, par ces exemples, que la recherche dans le domaine est très active. Les scientifiques rencontrent de nombreuses difficultés pour constituer une base de données de tous les êtres vivants ayant existé car il faut retrouver et identifier les fossiles d'espèces ayant jusqu'à 3,5 milliards d'années.

Ces études montrent que toutes les extinctions de masse ont eu des effets profonds sur l'évolution. À chaque extinction, les espèces dominantes de l'époque disparaissent pour laisser la place aux survivantes. Celles-ci disposent de nouvelles niches écologiques et se diversifient pour devenir les nouvelles espèces dominantes puis se stabilisent jusqu'à l'extinction suivante. Les espèces avant et après une extinction sont radicalement différentes. Ainsi, l'extinction des sauriens a permis aux mammifères de se développer.

L'époque actuelle est aussi une période d'extinction où les gros mammifères disparaissent (mammouths, tigres à dents de sabre...). Le phénomène est amplifié par l'Homme qui depuis 10 000 ans pratique une chasse outrancière et dégrade tous les écosystèmes, la cause première restant la fragmentation des habitats naturels, due notamment à la déforestation. Les écosystèmes sont soumis à des pressions et à des perturbations pouvant être de différentes natures : climatiques, atmosphériques et aussi anthropiques. Depuis 400 ans, les méfaits de l'humanité ont augmenté et le taux de disparition des espèces de vertébrés également. Nous comprenons alors que ce qui caractérise une « extinction biologique » est la vitesse ou le taux d'extinction des espèces. Ainsi, à la lumière de cet argument nous vivons actuellement la sixième crise.

Les causes des grandes extinctions sont multiples et leur importance relative reste à cerner. Ce que l'on sait cependant, c'est qu'elles participent à la modification du cours de l'évolution. En effet, celle-ci ne se réalise que parce que les conditions du milieu et les relations entre les espèces changent. Sans les grandes extinctions, la biosphère serait proche de celle du Cambrien et l'Humanité n'existerait pas. Au regard de tous les éléments de controverse et des critères qui permettent d'affirmer qu'on est ou non dans une crise biologique, nous savons que nous vivons aujourd'hui des temps incertains dont nous ne possédons pas tous les tenants et aboutissants.

1. « Rapidement » s'entend du point de vue géologique. 100 000 ans est une durée négligeable au regard des 4,5 milliards d'années de la Terre.

2. Élément chimique très rare à la surface de la Terre mais qui abonde en son centre ou dans les astéroïdes.

Sous la haute direction de monsieur Jean-Yves Daniel, inspecteur général de l'Éducation nationale

La seconde Restauration

Napoléon abdique en 1814 et le frère cadet de Louis XVI, le comte de Provence qui vit en exil en Angleterre, devient roi de France sous le nom de Louis XVIII. Après une ultime tentative de l'Empereur en 1815 pour reprendre le pouvoir et la défaite de Waterloo, la monarchie est restaurée pour la seconde fois. Entre 1815 et 1824, Louis XVIII s'efforce de concilier l'héritage napoléonien avec celui de l'Ancien Régime. Cependant, beaucoup de royalistes entendent bien restaurer leurs anciens privilèges.

Une monarchie constitutionnelle

Le 8 juin 1795, Louis-Stanislas-Xavier, qui vit en exil depuis 1791, devient le dépositaire de la couronne royale de France après la mort de Louis XVII. Le 6 avril 1814, Napoléon abdique et Louis XVIII rentre de son exil avec les troupes de la Coalition⁽¹⁾ qui voient en lui un allié indéfectible et légitime. Le 24 avril 1814, « *selon le vœu de la nation* » Louis XVIII octroie aux Français une Charte constitutionnelle qui reprend les acquis du précédent régime : l'égalité devant la loi, l'admissibilité de tous aux emplois, la propriété des biens nationaux, le Code civil et la tolérance religieuse – la religion catholique est néanmoins déclarée religion d'État. La Charte donne au roi un rôle central dans les institutions. Quant au pouvoir législatif, il est partagé entre le roi et deux chambres : la Chambre des pairs où siègent les nobles qui sont nommés à vie par le roi ; la Chambre des députés des départements où siègent des élus qui doivent pour se présenter aux élections payer un impôt direct annuel équivalent à 1 000 francs.

La Terreur blanche

En 1792 la Révolution a nationalisé les biens des émigrés et du clergé. Avec le retour du roi en 1815, les nobles et certains ecclésiastiques entendent récupérer leurs biens. Ils veulent aussi restaurer le régime seigneurial et les anciens impôts comme la dîme. Ces *ultras* s'organisent en sociétés secrètes, la *Congrégation* ou les *chevaliers de la Foi*, pour traquer les anciens révolutionnaires, les fidèles de Napoléon ou les possesseurs de biens nationaux. Cette « *Terreur blanche* » sévit surtout dans les provinces du Midi. Pour mettre fin à cette violence, le roi ordonne une loi dite « *d'amnistie* » qui prescrit de bannir seulement les régicides, les « suspects » et les membres de la famille Bonaparte. L'administration perd un quart de ses effectifs : David, le peintre officiel de Napoléon, le ministre Lazare Carnot et le scientifique Gaspard Monge doivent s'exiler, alors qu'un conseil de guerre juge dix-huit généraux

et ordonne l'exécution de La Bédoyère et du maréchal Ney. « *Après avoir épuré l'armée, mis les "grognards" en congé et pas mal d'officiers en demi-solde, le gouvernement la peupla de nobles sémillants dont beaucoup avaient combattu la France dans les armées étrangères.* »⁽²⁾ Des lois sont également promulguées pour lutter contre les factieux afin de faire comparaître les suspects sans appel possible devant un tribunal spécial qui peut prononcer la peine de mort.

Toutefois, le nouveau roi souhaite avant tout rétablir la paix dans son royaume qui est occupé jusqu'en 1818 par des troupes étrangères. Son ministre des Finances, Élie Descazes, instaure une rigueur budgétaire et une saine gestion financière qui permettent à la France de payer rapidement ses dettes ; le pays entame alors un lent mais progressif décollage économique. Louis XVIII réussit à maintenir un fragile équilibre entre les *ultras* qui veulent le retour sans concession de l'Ancien Régime et les modérés. Il résume ainsi son action : « *Il faut nationaliser la royauté et royaliser la nation* ».

Charles X

Louis XVIII meurt de gangrène le 16 septembre 1824 et c'est son frère le comte d'Artois qui lui succède sous le nom de Charles X. Celui-ci se montre d'abord clément en abolissant la censure de la presse, mais son entourage le pousse à revenir à l'Ancien Régime. Ainsi, à l'inverse de son prédécesseur, il se fait sacrer à Reims le 29 mai 1825 selon l'antique cérémonial. Il promulgue aussi la loi du sacrilège, qui octroie une indemnité aux émigrés spoliés par la vente de leurs biens sous la Révolution. Cette dernière décision mécontente la population qui parle du « *milliard des émigrés* » et cette mesure est d'autant plus mal perçue que la conjoncture économique, aggravée par de mauvaises récoltes et la faillite de plusieurs entreprises et manufactures, n'est pas bonne.

Les élections de 1830 voient la victoire des républicains à la Chambre des députés ; Charles X, qui n'accepte pas le résultat, dissout la chambre et suspend la liberté de la presse. Son entêtement lui sera fatal : le peuple de Paris se soulève les 27, 28, 29 juillet 1830 en brandissant le drapeau tricolore. Ces journées désignées comme les *Trois Glorieuses* marquent la fin de la Restauration et portent au pouvoir Louis-Philippe qui instaure la monarchie de Juillet.

1. Royaume-Uni, Royaume de Prusse, Empire russe, Empire d'Autriche et Royaume de Suède.

2. Pierre Goubert, *Initiation à l'histoire de France*, Paris, Fayard - Tallandier, 1984.

La gamme idéologique en démocratie

Les indécidables démocratiques fondent une gamme idéologique, dont chaque point est légitime, tant que ses défenseurs respectent les principes rationnels de la démocratie. La compétition politique conduit à l'émergence de deux familles idéologiques, chacune composée de différents styles et nuances.

Pour servir le bien commun par l'entremise de la paix et de la justice, les citoyens et les politiciens sont requis, d'une part, de s'entendre sur les principes rationnels du régime démocratique et, d'autre part, de prendre position sur les problèmes indécidables rationnellement, en leur apportant des solutions non rationnelles. Trois caractères dominants et distinctifs d'une démocratie fidèle à sa nature résultent de cette exigence double. Le plus important est que toutes les positions non rationnelles sont légitimes et garanties légalement. Par implication, toute opinion idéologique portée au pouvoir par les citoyens doit se garder d'en user pour abolir ou réduire au silence les autres, du moment qu'elles respectent les principes rationnels fondateurs. Ceux-ci incluent donc le principe de l'alternance au pouvoir.

Le deuxième caractère est imposé par les libertés d'opinion et d'expression. Elles entraînent la mise en évidence de toutes les positions idéologiques possibles dans le respect des principes, leur développement par les intellectuels et la prolifération d'opinions dans tous les sens et pour tous les goûts. Le caractère est réel mais trompeur. En effet, la diversité est atténuée par l'adhésion à des principes communs et réduite par la contrainte de la compétition politique. Comme le pouvoir est délégué à la majorité des délégués, les candidats doivent réunir des coalitions et les unir sur des choix idéologiques communs. Cette contrainte induit un troisième caractère, à savoir la polarisation idéologique.

Elle s'exprime dans l'émergence de deux familles idéologiques fondamentales, chacune attachée à quelques choix idéologiques centraux et diversifiée en nuances plus ou moins marquées. Elle se traduit aussi dans la nature polémique des idéologies, si bien que toute position idéologique est à la fois « pour » une solution non rationnelle et « contre » les autres solutions. Comme tout conflit humain court toujours le risque de monter aux extrêmes,

la polarité idéologique mal contrôlée peut dégénérer en lutte à mort. Réciproquement, tout combat politique à mort recourt toujours à des habillages et à des justifications idéologiques.

La prise en compte de ces trois caractères permet de comprendre et d'expliquer la situation idéologique de toutes les démocraties modernes parvenues à maturité. La polarisation impose la distribution des opinions politiques en deux familles fondamentales, que l'on a coutume de désigner, en France, par les mots de « gauche » et de « droite ». Les mots sont arbitraires, mais non les réalités désignées, car elles sont repérables dans toutes les démocraties. Par ailleurs, la diversification des opinions est telle que chaque famille inclut plusieurs styles idéologiques, selon l'accent mis sur tel ou tel problème et la solution retenue. Une classification simplifiée, mais réaliste et valable pour toutes les démocraties de l'Occident moderne, retient trois styles fondamentaux dans chacune des deux familles.

Un style de droite est « conservateur », au sens propre de prétention à conserver en l'état ce qui est. Des nuances apparaissent selon l'accent mis sur ce qui doit être conservé, les positions sociales, les valeurs traditionnelles, religieuses en particulier, la nation, la souveraineté de la politique... Un style « paternaliste » met l'accent sur les devoirs des élites envers le peuple et les déshérités. Un style « libertarien » défend la sphère privée et les initiatives qu'elle favorise, et se méfie systématiquement de tous les empiètements du public sur le privé.

La famille de « gauche » se définit par le souci de faire participer le plus grand nombre aux activités et aux avantages de la démocratie. Ce point de ralliement a surtout valeur historique, car, en Europe du moins, les développements politiques ont été marqués par la question essentielle de décider qui était citoyen, les élites ou le peuple tout entier. Un style de gauche en conserve un trait « égalitaire » dominant et une inclination à rabaisser les prestigieux, à punir les riches et à s'opposer aux puissants. Un style « étatiste » est porté à confier au public et à l'État la résolution du plus grand nombre possible de problèmes et à tolérer une ingérence élevée dans les affaires privées, au nom de l'intérêt général. Un style « anarchiste » prend le contre-pied et abhorre les intrusions étatiques, mais, contrairement aux libertariens, farouchement individualistes, les anarchistes inclinent aux associations et aux communautés libres.

La religion

La religion est l'ensemble des activités que les humains consacrent à la béatitude comme fin dernière. Elle s'exprime en termes d'actions, de cognitions et de factions religieuses.

La béatitude est la fin dernière proposée aux humains par la voie métaphysique de l'Être. Comme toutes les fins, elle est à la fois une solution et un problème. Elle est la solution du problème posé par la définition concrète de la bonne vie et de la félicité, en soutenant qu'elle se trouve du côté de l'Être. Elle est aussi un problème, car que faut-il entendre par « le côté de l'Être » et comment s'y prendre pour se retrouver de ce bon côté ? Les réponses circonscrivent un département de l'éthique de la bonne vie, *la religion*, ce qui est commun à toutes les religions et qui les distingue de la sagesse et de sagesse séculières. Les moyens des fins sont triples. L'agir mobilise des moyens au service de la fin, qu'il poursuit à travers les incertitudes des circonstances et des conséquences. Le connaître cherche à répondre aux questions soulevées par la poursuite de la fin. Le faire combine des matières et des formes, pour se rendre utile à l'agir et au connaître. Toute religion se manifeste par des actions, des cognitions et des factions religieuses, repérables dans la matière et la documentation historiques.

Les *cognitions religieuses* portent sur l'Être et sur le comportement des êtres à son égard pour gagner la béatitude. Les conceptions de l'Être absolu peuvent se rattacher à deux sources. L'une est purement humaine, qui s'efforce par le recours à l'imagination de se faire une idée de ce que pourrait être un Être qui ne subirait pas les limites et les disgrâces des humains. Elle doit résulter en conceptions anthropocentriques, où l'Être bénéficie d'attributs comme l'immortalité, la félicité, l'invincibilité, qui inversent les signes et font apparaître une nature et une condition humaines qui seraient portées à la perfection. L'autre source se présente comme la révélation, par le truchement d'un humain privilégié, non pas du mystère entier de l'Être, mais de certains aspects qui en révèlent la nature. Cette révélation permet de concevoir un salut hors de la contingence dans l'absolu, une voie pouvant y conduire et les exercices à pratiquer pour progresser sur la voie.

Les *factions religieuses* matérialisent des formes ou informent des matières. Certaines sont des symboles, qui cherchent à représenter l'Être sous des apparences sensibles aux croyants. D'autres sont coulées dans des formules appelées prières. Les offrandes sont des éléments du milieu humain, dont les fidèles font hommage à l'Être, pour le rendre favorable ou pour lui rendre grâce. Par les sacrifices, les pratiquants consentent la consommation d'un bien à des fins de pression sur l'Être et pour l'obtention d'un résultat défini. La religion, plus généralement, instaure un partage entre une sphère du sacré, qui est en relation avec l'Être absolu, et une sphère du profane, appliquée à tous les autres ordres de l'humain. Tout ce qui entre dans le cercle du sacré, reçoit des mises en forme qui doivent le distinguer du profane. L'espace et le temps en sont affectés, en ce que des aires, des lieux et des bâtiments sont consacrés aux activités religieuses, et que le calendrier est aménagé à leur usage. Les acteurs humains eux-mêmes deviennent une matière première à informer. En tant que collectivité de croyants, ils sont intégrés à des organisations religieuses et soumis à des institutions religieuses qui leur dictent des comportements appropriés. En tant qu'individus, ils s'imposent des conduites, des attitudes, des dispositions, qui les préparent à pénétrer dans la sphère du sacré et à se conformer à ses exigences.

Les *actions religieuses* sont toutes les occurrences singulières, où des croyants individuels ou en groupe se placent dans une disposition psychique telle, qu'ils ressentent des élans de leur être en direction de l'Être et répondent de tout leur être aux appels de l'Être. Il s'agit aussi bien de l'humble prière de la servante que des expériences mystiques les plus intenses de quelques privilégiés, des émotions ressenties à l'occasion d'une cérémonie que de l'exaltation collective des grands pèlerinages, de la communion dans un rituel quotidien que de la fusion induite par une fête exceptionnelle. Les actions relèvent pour l'essentiel de l'instant et de l'intime, si bien qu'elles ne laissent pas de traces dans la matière historique. Si l'on n'y prend pas garde, la religion se trouve réduite à une collection de dogmes, de croyances, d'images, de monuments, d'organisations, d'institutions, qui ne sont que des supports et des matérialisations de mouvements du cœur.

La Comédie humaine (env.1845-1856) d'Honoré de Balzac (1799-1850)

Balzac est l'un des fondateurs du roman moderne. Il a réalisé un projet littéraire colossal en regroupant l'ensemble de ses écrits en une seule et vaste œuvre, intitulée *La Comédie humaine*, qui constitue un véritable système dont les principes sont énoncés dans l'*Avant-propos* (1842).



DR

C'est en 1835 que l'idée vient à Balzac de relier ses œuvres entre elles. L'écriture de l'œuvre s'échelonna de 1822, pour ses œuvres de jeunesse, à sa mort. Ses écrits inachevés seront complétés puis publiés jusqu'en 1856.

La Comédie humaine réunit 137 écrits dont 95 romans, nouvelles, essais réalistes, fantastiques et philosophiques, ainsi que des contes (plus huit romans de jeunesse) et 25 œuvres intitulées *Ébauches* rattachées à la *Comédie humaine*.

Dans son *Avant-propos*, rédigé *a posteriori*, Balzac explique la nature de son projet. Selon lui, l'Humanité et l'Animalité sont des conditions proches, car, comme les animaux d'une même race, les hommes d'une même catégorie sociale sont construits selon un même schéma. L'écrivain souhaite donc décrire la société pour mettre en évidence la « comédie humaine », véritable système dans lequel chacun tient et joue son rôle. Se voulant historien de ses contemporains, il crée une société fictive pouvant « *faire concurrence à l'état civil* ».

Pour Balzac, le réalisme doit être accompagné d'une lecture philosophique et mythique de la réalité sociale. Ainsi, *La Comédie humaine* est divisée en trois ensembles génériques, allant du plus descriptif au plus théorique :

- les *Études de mœurs* représentent l'histoire générale de la société et décrivent les « effets sociaux » selon les milieux sociaux, les lieux géographiques et les catégories psychologiques. Celles-ci sont subdivisées en scènes : *scènes de la vie privée* (*Le Père Goriot*, 1835), *scènes de la vie de province* (*Eugénie Grandet*, 1834), *scènes de la vie parisienne*, *scènes de la vie politique*, *scènes de la vie militaire* et *scènes de la vie de campagne*.

- les *Études philosophiques* sont la clé permettant de comprendre l'ensemble de l'œuvre balzacienne. Celles-ci se proposent de montrer « *les ravages de la pensée, sentiment par sentiment* », car, pour Balzac, l'Humanité est régie par les passions. Alors que les *Études de mœurs* constituent un inventaire descriptif, cette partie explique les causes des mœurs, à travers une explication plus philosophique (exemple : *L'Enfant maudit*, 1831).

- les *Études analytiques* décrivent certains principes théoriques fondant la philosophie et l'esthétique balzaciennes et éclairent la compréhension de son œuvre, à l'exemple de la thèse scientifique de l'unité de composition du naturaliste Geoffroy Saint-Hilaire. Celle-ci dit que l'espèce animale n'est qu'une et que ce sont le milieu et les interactions qui créent les différences. Par extension, Balzac considère que l'homme n'est qu'un, et que ce sont les différents milieux qui créent les espèces sociales. Ainsi, Balzac étudie pour chaque milieu (*scènes*), « *les personnes et les représentations matérielles qu'elles donnent à leur pensée* », le milieu représentant une projection de la pensée humaine, qui à son tour, détermine la nature de l'homme. Ainsi, l'action romanesque n'est compréhensible que si l'on a une idée précise du milieu social dans lequel elle se joue. D'où les longues et exhaustives descriptions balzaciennes.

Une autre approche, celle de la théorie vitale ou des flux énergétiques, a influencé son écriture. Celle-ci part du principe que l'énergie est un continuum entre l'esprit et la matière. Pour Balzac, la maîtrise de cette énergie permettrait à l'homme de transformer le monde physique et moral. Malheureusement, la société contraint à dépenser son énergie de façon disproportionnée, menant ses hommes à la folie ou à la mort, à l'exemple du jeune et impulsif Lucien de Rubempré qui, dans *Les Illusions perdues* (1843) et *Splendeurs et misères de courtisanes* (1847), finit par se suicider en prison. Selon l'écrivain : « *Vouloir, c'est mourir un peu* », comme l'évoque le mythe de la Peau qui rétrécit à chaque souhait exaucé (*La Peau de chagrin*, 1831).

Enfin, Balzac défend l'imagination créatrice dans l'écriture romanesque car il estime que le propre du génie est de savoir convoquer le monde dans son esprit pour en avoir une vision juste et conforme. Balzac n'enquête pas, il imagine tout simplement : Baudelaire appellera cela le réalisme visionnaire.

La Comédie humaine reste encore aujourd'hui une œuvre romanesque inégalée : ce sont vingt mille pages constituant un système unifié, romanesque et philosophique, qui obéit à ses propres lois.

Frédéric Chopin (1810-1849)

« *Bach est un astronome qui découvre les plus merveilleuses étoiles, Beethoven se mesure à l'Univers. Moi, je ne cherche qu'à exprimer l'âme et le cœur de l'homme.* »

Frédéric Chopin

Frédéric Chopin est un pianiste d'origine polonaise qui va révolutionner la pratique de cet instrument. L'amour pour les femmes, dont le célèbre écrivain George Sand, la nature et sa Pologne natale sont pour ce compositeur romantique de précieuses muses. Mais il doit aussi se battre contre son corps malade ; de cette lutte naîtra une musique révolutionnaire, légère et aérienne.

Une vie tourmentée

Frédéric Chopin est né le 22 février 1810 – on a fêté en 2010 son bicentenaire – à Zelazowa-Wola en Pologne d'un père aux origines françaises. À l'âge de six ans, il reçoit ses premières leçons de piano, instrument de prédilection de sa mère. Son premier professeur de piano est Wojciech Zywny, qui, malgré la rigueur de son enseignement, laisse s'exprimer librement le talent de son jeune élève tout en lui communiquant sa passion pour Mozart et pour Bach. À huit ans, il compose une première œuvre dont la revue *Varsovie* affirme dans son édition de 1818 : « *Un vrai génie du point de vue musical* ». Suivant les prescriptions de son père, qui s'attache à donner à son fils un enseignement classique, il poursuit ses études au lycée de Varsovie. En 1825, Chopin se voit attribuer le titre de meilleur pianiste de la ville et publie son premier opus, le *Rondo en ut mineur*.

En 1826, il est admis au conservatoire de musique de Varsovie, où il étudiera durant trois années. Pour ce jeune homme surdoué, le directeur Josef Elsner adaptera son enseignement tout en lui imposant une rigoureuse technique. Il conforte aussi le musicien dans l'idée que désormais il doit composer une musique uniquement centrée sur le piano.

En 1830, Frédéric Chopin quitte la Pologne pour s'installer à Paris. Pour subvenir à ses besoins, il dispense des leçons de piano à l'aristocratie polonaise émigrée. Il devient un artiste à la mode et acquiert vite une notoriété internationale. En 1837, il rencontre George Sand. Durant cette liaison, Chopin sera extrêmement prolifique et produira les œuvres les plus belles et les plus profondes de son répertoire. Alors qu'il est gravement malade, il compose les 24 *Préludes*, la *Polonaise en ut mineur*, la *Ballade en fa majeur*, le *Scherzo en ut dièse mineur*. Mais cette liaison tumultueuse cessera en 1847, date à laquelle il ne composera plus. Très affecté par cette douloureuse rup-

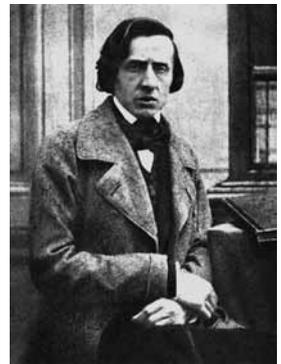
ture et rongé par la tuberculose pulmonaire, il s'éteint à Paris le 17 octobre 1849, au 12 de la place Vendôme. Avant de mourir, il demande à sa sœur de détruire ses compositions inachevées : « *Je ne veux pas que, sous la responsabilité de mon nom, il se répande des œuvres indignes du public.* » Son corps est inhumé au cimetière du Père-Lachaise⁽¹⁾. Selon ses dernières volontés, son cœur repose dans l'église Sainte-Croix à Krakowskie Pezedmiscie.

Un compositeur révolutionnaire

Les compositions de Chopin sont aériennes, légères et saccadées comme si la danse des mains voulait sublimer le souffle court de ses poumons malades. Les *Études* symbolisent toute la modernité et le romantisme de la musique de Chopin. Au nombre de 27, elles sont réunies en deux recueils intitulés *Opus 10* et *25*. Elles traduisent aussi son amour pour les femmes, pour la nature mais aussi pour le pays. Ainsi, dans la 6^e étude, opus 25, dite « *la Sibérienne* », la mélodie tourbillonnante évoque le vent qui souffle et balaye les vastes plaines polonaises. Dans la 11^e étude, opus 25, on découvre le cycle de la pluie qui s'écoule sur les forêts de bouleaux. La mélodie calme du début annonce l'orage, puis les notes évoquent la pluie qui s'abat et ruisselle en torrents alors que le vent souffle et secoue les branches des arbres.

Frédéric Chopin invente le *rubato*, le doigté moderne au piano. Ce procédé consiste à libérer la main droite de toutes contraintes rythmiques au profit d'une interprétation expressive, pendant que la main gauche continue l'accompagnement de façon parfaitement rythmée. Franz Liszt⁽²⁾ résume bien cette nouvelle technique : « *Regardez ces arbres : le vent joue dans les feuilles, les fait ondoyer, mais l'arbre ne bouge pas. Voilà le rubato chopinesque.* » Ainsi, dans la 4^e étude, opus 10, la main gauche dialogue avec la main droite dans un ensemble qui forme une espèce de tourbillon, et dans l'étude 12, opus 10, dite « *révolutionnaire* », la main gauche est sollicitée alors que la main droite en écho joue un hymne patriotique.

La modernité de la musique de Chopin fascine et envoûte toujours ; en témoignent encore aujourd'hui les nombreuses fleurs déposées sur sa tombe par ses admirateurs.



Chopin en 1848 (musée George-Sand et de la Vallée noire-La Châtre).

1. Division 11, Section 11.

2. Pianiste hongrois et compositeur (1811-1886).

La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

Beaucoup se plaignent de la contamination de notre langue par l'emprunt de mots étrangers, principalement d'origine anglo-saxonne... Pourtant, les emprunts linguistiques ont toujours existé et sont la preuve même de la vie d'une langue. Aussi, par un mouvement très humain de retour aux origines, certains se prennent-ils à utiliser des mots plus rares afin de préserver la noblesse du français. D'où l'usage qui est fait de l'adjectif « ancillaire ». toute personne, quelque peu ouverte à la langue latine, comprendra tout de suite que ce terme a pour origine le mot latin « *ancilla* », la servante. S'il est formellement proche de son origine latine, c'est, entre autres, parce qu'il est de facture récente. Sa première attestation ne date que de 1803 ! Pourtant, au milieu du XIX^e siècle, il n'est plus employé que dans l'expression, « *les amours ancillaires* », sens qui correspond au dérivé latin *ancillariolus*, « homme qui recherche les servantes ».

Or, aujourd'hui, ce terme réapparaît dans de nombreuses expressions telles que : « des tâches ancillaires », « des ustensiles ancillaires »... et connaît ainsi une nouvelle vie !

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de formation et de perfectionnement au commandement.

Le comité pédagogique

sous le patronage du général d'armée aérienne Jean-Paul Paloméros,
chef d'état-major de l'armée de l'air

Gilles Lemoine, *général de brigade aérienne, secrétaire général du comité pédagogique, et directeur du Centre d'études stratégiques aérospatiales.*

Jean Tulard, *de l'Académie des sciences morales et politiques.*

Jean Baechler, *de l'Académie des sciences morales et politiques.*

André Lewin, *ambassadeur de France.*

Denise Flouzat, *recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.*

Jean-Pierre Zarader, *agrégé de philosophie.*

Jean-Yves Daniel, *inspecteur général de l'Éducation nationale.*

Patrick-Louis Hubert, *magistrat consulaire – juge au tribunal de commerce de Paris.*

Patrick Facon, *directeur de recherche au Service historique de la Défense, enseignant chercheur à l'université de Saint-Quentin-en-Yvelines.*

François Pernot, *maître de conférences en histoire moderne.*

Hervé Coutau-Bégarie, *directeur d'études à l'École pratique des hautes études.*

Alain Bévillard, *général de corps aérien, ancien inspecteur de l'armée de l'air.*

Pierre Demeulenaere, *professeur de sociologie à l'université de Paris-Sorbonne.*

Rendez-nous visite, connectez-vous, et faites-nous part de vos commentaires !



- Actualité du CESA >
- Médiathèque >
- Découverte**
- Biographie du directeur >
- Historique >
- Missions >
- Organisation >
- Implantation >
- Reflexions >
- Publications >
- Outils de recherche >
- Textes de référence >
- Manifestations >
- Colloques >
- Prix de l'armée de l'air >
- Prochaines manifestations >
- Enseignement >
- CEMS Air >
- Carnets du temps >
- Question'Air >
- Tour d'Horizon >

Nous rendre visite / Inscription / Contact

>> Accueil / Enseignement /

Carnets du temps

66 AIR

Les autoportraits de Rembrandt Harmenszoon van Rijn (1606-1669)

Passionné par l'art de grands maîtres tels que Raphaël, Léonard de Vinci, Palma Vecchio, Mantegna, Le Corneille ou Giorgione, le jeune Hollandais étudie très tôt et de manière assidue l'ensemble de leurs œuvres. La nature devient alors son guide, car pour lui, la représentation de la réalité est la condition essentielle à la naissance d'un chef-d'œuvre. Formé par des adeptes du Caravage, en contact avec Rubens, l'artiste apprend à jouer dans ses tableaux de l'ombre et de la lumière. Grand dessinateur, modelleur et coloriste, il réalise des œuvres remarquables, devant même dès 1634 un portrait très en vogue. Son usage des couleurs, qui tend de façon étonnante l'impulsion d'espace et de profondeur¹, et son traitement de la lumière sont particulièrement appréciés. Mais, peu à peu, ses finances se dégradent et sa peinture cesse de se vendre au profit des « châtelines » installées en Italie. Il aura produit durant sa vie, chose rare, une centaine d'autoportraits.

Né à Leide, Rembrandt est très vite attiré par la peinture. Sa famille favorise alors chez un père, le peintre Jacobus van Swanenburg, où il reste trois ans avant de poursuivre ses études chez Pieter Lastman à Amsterdam et de rentrer à la maison paternelle pour fonder un atelier. En 1621, il se lie avec la capitale, où il assure de nombreux élèves dont certains deviendront célèbres comme Pieter Paul Rubens ou Gerbrand van den Eeckhout. Très dépensier, il se retrouve, après la mort de sa femme Saskia, exilé et mis en faillite par ses créanciers. Bien qu'il considère comme chrétien, qu'il pratique, mais aussi comme un peintre marquant de « fini », il connaît la misère, la marginalité et la médiocrité. Jusqu'à bout, il poursuivra son travail mais ses tableaux ne retrouveront leur succès qu'au début du XIX^e siècle.

Tout au long de sa vie, Rembrandt se représente à travers ses portraits, dessins et gravures, constituant une véritable œuvre autobiographique, noyau de son œuvre artistique. Ainsi, il prend des expressions quasi clownesques, s'amusant à reproduire ses émotions, comme dans *Autoportrait aux yeux écarquillés* (1630). *Portrait à l'agapite de sa sœur*, il se pose en élève gentilhomme, exposant sans cesse de reconnaissance aux yeux du monde l'autoportrait, dit de 14 ans (1624). Il souligne que son art ne soit pas reconnu aux Pays-Bas au même titre que la poésie et expose l'image de lui dans il se sent déçu. Plus à l'aise, ses traits se relâchent et ses idées se créent : il se ré-

Les autoportraits de Rembrandt Harmenszoon van Rijn 27

crée et exprime le passage du temps avec une sincérité incomparable. À la fin de sa vie, on le voit religieux (*Autoportrait en Apôtre Paul*, 1661), s'en tenir sous une haube de plus en plus soignée. Dans l'humilité et la simplicité, son regard devient sage puis résigné. Mais son visage, même brouillé à gros traits, reste toujours autant *Rembrandt* ou *Zeevaert*, 1662.

Les portraits de Rembrandt nous révèlent deux écrivains qu'il s'est appliqué à transmettre par l'intermédiaire du cœur et du cerveau, entre esprit de soi et esprit cristallin. Il savait manier avec intelligence couleur, traits et intensité lumineuse. Plus tard, Victor Hugo dira même de l'artiste qu'il peinait avec une palette « habillée de soleil ».

Chez Rembrandt, explique l'histoire du Fort de Suresne, il n'y a pas d'histoire ou de possible échappée. L'espace se renferme sur le sujet et s'ouvre aux spectateurs. Les surfaces grisonnées, les touches violentes et l'impulsion d'attachement participent à solliciter le regard sans chercher à le séduire par l'éblouissement. À travers ses autoportraits, Rembrandt nous habreton simplement, en tant que conscience individuelle créatrice grâce à la réalisation de son art, aller à la rencontre d'une autre conscience individuelle : le « Chien-Leslie ». Le spectateur. Au double les « cabotages spectaculaires », l'artiste décide sa démarche picturale, comme l'on sait fait Titien, mais plus tard Caravaggio ou Manet, pour lesquels le geste doit composer son image. Avec le temps, la touche devient encore davantage la voie qu'il souhaite entre son regard indécis (*Autoportrait à 62 ans*, 1669) ou préparer sa disparition du monde visible.

Inspiré par la réussite de Rubens, Rembrandt réunit lui aussi d'origines l'élite culturelle. Il travaillera pourtant en privé sur sa condition d'artiste. Néanmoins, en cherchant sans relâche sur son propre visage la vérité, il aura réussi à saisir le Temps.

Aujourd'hui, l'ensemble de ses œuvres habite les plus grands musées du monde, du Rijksmuseum aux Pays-Bas en passant par le National Gallery de Londres ou le Louvre. Elles trahissent abondamment les plus éminentes réalisations artistiques de l'histoire.

L'ouvrage intitulé « *Art et esprit* » par le peintre peut également être consulté. Les mêmes figures tracent son chemin en matière de la plus haute école d'art de la République de France.

Rembrandt Harmenszoon van Rijn

